



## Règlement de fonctionnement

### Association de la Maternelle

« Les Lapins Bleus »

Chers parents,

Voici quelques informations importantes concernant la maternelle que votre enfant suivra pendant l'année scolaire, à partir de septembre.

### Horaires

<u>Matin</u>	lundi, mardi, jeudi, vendredi	- de 9h à 11h 45
<u>Après-midi</u>	jeudi (éventm. lundi dès janvier)	- de 13h 45 à 16h 30

Les enfants sont accompagnés par leurs parents jusqu'aux pieds des escaliers devant le bâtiment de l'église avec leur sac au dos. Ils entrent dans le vestiaire **sans les parents à 9h ou à 13h 45 précises, avec la maîtresse et la stagiaire.**

Les parents attendent les enfants à leur sortie à **11h 45 ou à 16h 30 précises**, à l'extérieur du bâtiment. **En cas de retard; répétés; sans préavis, l'enfant ne pourra être accepté.** Au vestiaire, les enfants apprennent avec la maîtresse à se déshabiller ainsi qu'à mettre leurs pantoufles.

### Lieu

Une jolie classe est nouvellement aménagée pour les enfants de la maternelle sous l'église, comprenant un lavabo et un WC disponibles en tout temps.

### Tarifs

1 fois par semaine :	CHF. 100.00/ mois
2 fois par semaine :	CHF. 190.00 / mois
3 fois par semaine :	CHF. 280.00 / mois

Réduction de 10% par famille pour le deuxième enfant placé la même année.

Réduction de 10% pour les parents membres du comité à l'année.

Dépannage pour un demi-jour occasionnel en plus : **CHF. 25.00**

Les paiements se font à la fin du mois, par e-Banking le **30 au plus tard du mois en cours**. Un bulletin de versement sera distribué à la fin septembre pour les coordonnées bancaires. **Possibilité de faire un ordre permanent pour ces 10 ou 11 mois de septembre à fin juin ou à fin juillet.**

Des frais sont perçus en plus pour les paiements par poste. Une petite participation est demandée pour l'animation de Carnaval et de la course d'école. L'inscription à la maternelle **est de CHF. 50.00** par année, payable en août sur le compte de la Maternelle ou **de CHF. 30.00 pour les enfants inscrits dès 3 ans révolus en janvier.**

Divers frais peuvent y être inclus ; le matériel et les jeux éducatifs, les livres, le matériel pour les activités créatrices et de bricolages, les photocopies, les fournitures préscolaires, les accessoires pour la motricité à l'intérieur et à l'extérieur, les fêtes saisonnières, les photos, les anniversaires, etc...

Depuis 2019, l'Association de la Maternelle « LES LAPINS BLEUS » a été créée afin de la soutenir et de défendre ses intérêts. Chaque parent devient d'office membre et est tenu de participer aux assemblées. Ils s'acquittent de la cotisation annuelle de **CHF. 20.00** au min.

## **Objectifs**

(adaptés selon l'association fribourgeoises des éducatrices en maternelle, AFEM)

Pendant la maternelle, les enfants sont sensibilisés à diverses activités leur permettant de créer des situations qu'ils vont explorer, s'approprier et faire évoluer selon leur rythme en développant entre autre leur langage, leurs capacités motrices, sensorielles, intellectuelles, leur créativité et leur développement social.

- ☺ Activités pour le développement personnel et social
- ☺ Activités rythmiques et musicales
- ☺ Activités créatrices
- ☺ Activités langagières
- ☺ Activités de logique et de raisonnement
- ☺ Activités sur l'environnement

« Aux Lapins Bleus » la pédagogie est pratiquée selon une approche de celle de Maria Montessori soit d'un accompagnement avec bienveillance, respect et encouragement de l'enfant avec du matériel sensoriel et de découverte adapté. Chaque enfant évoluant selon son rythme dans une atmosphère de calme et de sérénité. De plus, des observations dans la nature ou d'animaux près des fermes alentours sont prévues lors de nos sorties.

Des moments de relaxation avec accessoires sont pratiqués chaque semaine accompagnés de musique douce.

La maîtresse est tenue d'informer les parents en cas de difficultés pour un enfant d'acquérir des habiletés sociales ou des aptitudes d'apprentissage.

## **Inscription**

L'inscription est valable pour toute l'année scolaire, mais elle peut être annulée en cas de **non paiement régulier** ou pour une raison majeure ; intégration trop compliquée, déménagement. Le montant total du mois en cours est dû selon l'inscription en septembre.

Il est vivement conseillé d'inscrire son enfant **dès 4 ans**, deux ou trois demi-journées dans la semaine, en septembre ou en janvier, afin qu'il s'habitue au **rythme de l'école infantine**. Le lundi après-midi peut être ouvert sur demande en plus du jeudi. **Réservez en début décembre au plus tard, les jours souhaités en plus à partir de janvier.**

Cette exigence de 2 demi-jours est souvent obligatoire dans les autres maternelles du canton et est de plus conseillée par les enseignantes des classes de **1H** et **2H**. Pour information la fréquentation est de 4 demi-jours en **1H** et de 7 demi-jours en **2H**.

Une Maman de jour agréée est située à côté de l'école. D'entente avec elle, la maîtresse peut faire les trajets après l'école avec votre enfant jusqu'à son domicile. ( No sur demande).

## Absences

Durant les jours d'école, aucune déduction ne sera faite pour les absences en cas de maladie d'un enfant, de congés ou d'imprévus des parents. Le total du tarif mensuel selon l'inscription sera dû tant que la Maternelle offre ses services. **Possibilité de remplacer ces absences par un autre jour en plus dans la semaine ou dans le courant du mois.** Seuls les parents gèrent les absences de leurs enfants et les remplacements.

En cas de pandémie ou de maladies contagieuses, suivre l'avis du pédiatre et de la maîtresse. Par précautions, un enfant présentant des symptômes grippaux ou autres pourra être refusé de la classe dès son arrivée, après appel des parents ou d'autres personnes de références. L'école décline toutes responsabilités en cas de contamination. En cas d'intervention de l'ambulance, la prise en charge des frais est faite par l'assurance obligatoire des parents.

**Avertir la maîtresse pour toute absence, juste avant ou pendant l'école en cas de retard.** Idem pour une demande de remplacements faite à l'avance et selon la place disponible. La maternelle est fermée pendant les vacances scolaires sauf en juillet et lors des jours fériés officiels, **aucun remplacement possible pour les congés de l'école.**

Le mois de juillet reste ouvert à tous les enfants entre 3 et 6 ans, même hors inscription, pour des matinées récréatives, mais il est facultatif. (Forfait pour 4 matins par semaine).

## Apporter

- ♦ **Un sac à dos assez grand** pour emmener un petit goûter, un rechange complet, éventuels pampers et lingettes, un doudou, des dessins. Vider le sac à chaque fois !
- ♦ **Une paire de pantoufles** sans boucle en fer que l'enfant peut enfiler seul, faire de la rythmique sans les perdre et laisser au vestiaire (contrôler la pointure en cours d'année).
- ♦ **Un tablier** à longues manches. (Par ex : vieille chemise à Papa).

**Ces trois affaires doivent être marquées du prénom de l'enfant.**

Prévoir d'habiller votre enfant chaudement et en conséquence car les corridors, les toilettes et le vestiaire sont peu chauffés. Aucune responsabilité n'est prise pour les effets personnels des enfants (bijoux, jouets etc, restent à la maison).

## Récréations

La collation est prise en classe ou dehors en cas de beau temps par toutes saisons. Divers jeux ou courses sont organisés (habits et souliers adaptés au temps et à tout terrain). Pour la collation, **il est important que les enfants apportent divers fruits préparés dans une petite boîte, ou des graines oléagineuses, des barres de céréales, des fruits séchés, des carottes, des tomates, des compotes etc, mais en petite quantité. Une boîte et une boisson max. à porter dans les escaliers !!!** Ceci afin d'éviter les sucreries entre les repas (dents) et de les sensibiliser à certains **aliments sains découverts en collectivité** les jours de maternelle ! Comme boissons ; eau ou jus de fruits dans une gourde qui ne coule pas !!! **Pour fêter l'anniversaire de votre enfant**, il est possible, même en dehors de la date précise, d'apporter un gâteau avec des bougies. Sur demande de votre part, la maîtresse fait volontiers quelques photos avec son portable. Attention de ne pas les divulguer sur internet si plusieurs enfants y sont visibles. Avertir la maîtresse une semaine à l'avance. Pour clore ce goûter une petite surprise lui sera alors offerte.

## Divers

Une petite fête de Noël, un carnaval, une chasse aux oeufs et des demi-journées « classe ouverte » avant Pâques, sont prévus. Merci d'y faire participer vos enfants car la plupart de ces activités se déroulent pendant les horaires de la Maternelle.

## Important

Merci d'être présents et ponctuels à l'arrivée soit à 9 h ou à 13 h 45, ainsi qu'au départ soit à 11 h 45 ou à 16 h 30 devant le bâtiment. En cas de retards fréquents d'un parent des frais pourront être facturés. Les enfants ne doivent pas se rendre seuls devant l'église ni se rendre seuls sur le parking sans un adulte.

Avertir les tierces personnes qui viendront les rechercher de nos différents horaires et règles. **Voitures, vélos ou bus = DANGER.** Aucune responsabilité en cas d'accidents avant ou après les heures de classe.

Par ordre de la commune, les parents sont priés d'utiliser le grand parking à côté de la laiterie et de ne pas se parquer sur les places devant l'école primaire ou devant l'entrée du foyer en amenant et en recherchant les enfants. Ceci afin de réduire la circulation sur cette petite place.

Avertir la maîtresse par téléphone si une autre personne est autorisée à reprendre votre enfant après l'école. Aussi et afin de diminuer la circulation et les trajets de chacun, veuillez vous organiser entre parents pour les amener et les rechercher à tour de rôle, par villages ou par quartiers.

La maternelle « Les Lapins Bleus » est membre de l'association (AFEM) et suit les cours de perfectionnement proposés. Elle est autorisée par le service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) à accueillir des enfants âgés de 3 à 6 ans. Une jeune stagiaire probatoire avant une formation est toujours présente pendant l'année.

Pour toutes questions relatives à votre enfant, vous pouvez contacter la maîtresse le soir au **079 564 88 13** ou même pendant la classe en cas de nécessité.

**Dans l'intérêt des enfants et pour le bon fonctionnement de l'école, il est important de respecter ces quelques règles, de conserver et de relire ce document pendant toute l'année scolaire. D'avance un grand merci pour votre confiance.**

La présidente,



Annik Valet

Educatrice, responsable et enseignante de l'école,



Catherine Bovet-Egger

La secrétaire



Anne-Catherine Magne